

Soins médicaux—Loi

M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette invoque le Règlement.

M. La Salle: Monsieur le président, comme tous les députés le savent, la coutume le veut d'ailleurs, il n'est pas question, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, que les parlementaires travaillent ou prennent leurs responsabilités comme parlementaires. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que, il y a quelques minutes, au cours d'une séance du comité de la justice et des questions juridiques, une motion a été présentée par un ministériel, à l'effet que ce comité siège le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Reconnaissant, monsieur le président, ...

Des voix: Honte!

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Joliette a fait un rappel au Règlement bien intéressant, mais il est permis, selon le Règlement de la Chambre, que les comités permanents siègent, que la Chambre siège ou non, et toutes les questions qui sont soulevées en comités doivent être décidées en comités, et non pas à la Chambre.

[Traduction]

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Peut-être vous rappellerez-vous que, juste avant le vote, j'avais soulevé une question de procédure. J'ai eu des entretiens, notamment avec les membres du comité. Je crois savoir qu'il est peu probable que le comité de la justice présente son rapport vendredi; par conséquent, je laisse tomber la motion.

M. l'Orateur: Le débat porte maintenant sur la motion principale et la présidence donne la parole au député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth).

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire quelques observations au sujet du bill C-68 quand la Chambre se sera calmée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) pourra se faire entendre.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations à propos du bill C-68 qui est maintenant à l'étape de la troisième lecture. Je ne voudrais pas que le bill soit adopté sous sa forme actuelle car je ne pense pas qu'il sera utile à notre pays. Beaucoup de députés partagent cet avis, notamment ceux qui siègent de ce côté-ci. Ce bill constitue une mesure rétrograde et il limitera les services de santé et les services médicaux fournis aux citoyens de notre pays. Le bill C-68 est maintenant à l'étude depuis plus d'un an. A mon avis, cela montre très clairement qu'il n'est pas parfait. Il a franchi l'étape du comité, quelques amendements mineurs y ont été apportés, mais il est encore loin d'être ce qu'il devrait être.

Récemment, mon collègue le député de New Westminster (M. Leggatt) et moi-même avons proposé un amendement qui, s'il avait été adopté, aurait remis le bill à six mois. Nous n'avons pas proposé notre motion par méchanceté, mais pour donner au gouvernement l'occasion d'examiner le bill de plus près, en espérant qu'il le ramènerait à la Chambre sous une forme satisfaisante pour la majorité des députés. C'est la raison d'être essentielle de l'amendement que nous avons proposé. Nous ne voulons pas du bill sous sa forme actuelle.

Le principe du bill tout d'abord est faux. Nous demandons instamment au gouvernement de bien le revoir. Il ne résoudra pas les problèmes comme il est censé le faire; et bien que les députés des premières banquettes d'en face en aient parlé abondamment, ils n'ont pas réussi à nous convaincre qu'il était satisfaisant. Le bill ne résoudra pas nos

[M. La Salle.]

problèmes de santé. Je pense que l'idée générale sous-jacente aurait été plus acceptable et aurait reçu notre appui si l'on avait aussi prévu des mesures sur l'amélioration des soins de santé fondamentaux pour l'ensemble de la population du Canada. En effet, les soins de santé sont très importants et constituent un droit fondamental de tous les Canadiens.

Notre pays est assez riche pour assurer à sa population ces soins de santé indispensables. Le gouvernement devrait les améliorer, et rationaliser les installations et les services existants afin que tous ceux qui ont besoin de soins médicaux puissent en bénéficier. Je suis sûr que pas un seul Canadien ne verrait d'inconvénient à payer un peu plus ici et là, pour y parvenir. Le bill comporte une lacune, c'est que le gouvernement ne s'est pas rendu compte que le coût élevé des soins médicaux devait être vu sous deux aspects. Le gouvernement a fait porter tous ses efforts sur la question des coûts, mais il a laissé de côté le soin d'assurer aux Canadiens des services et des soins médicaux de haute qualité. Bref, monsieur l'Orateur, le bill ne répond à aucune idée directrice dominante, il est conçu dans un esprit étroit et ne tient pas compte des éléments qui assureraient un bon programme de santé à notre pays.

Notre régime de soins de santé répond à l'idée que, si quelque chose marche de travers, il faut essayer d'y remédier. Nous avons mis sur pied un réseau d'hôpitaux et de docteurs, un système d'assurances, destinés à veiller au grain. Maintenant que nous avons mis ce régime sur pied, le gouvernement nous dit qu'il va économiser de l'argent et nous réduire les soins. Rien n'est prévu pour modifier les soins de santé existants. C'est presque comme si le gouvernement considérait la question de la santé comme les pommes de terre. Tout d'abord il décide que tout le monde aura des pommes de terre. Il commence un programme et fournit les pommes de terre voulues. Puis le prix grimpe; le gouvernement présente alors le bill C-68 et déclare: «Nous ne pouvons plus nous permettre de vous fournir des pommes de terre à ce prix; nous fixerons une limite au nombre de pommes de terre que vous aurez l'année prochaine». Monsieur l'Orateur, la santé, ce n'est pas une denrée comme les pommes de terre. Vous ne pouvez la mesurer et la répartir. En outre, il n'est pas aisé de la faire cadrer à un système de comptabilité quel qu'il soit, comme celui que le ministère cherche à mettre au point. Au lieu de nous donner de meilleurs services de santé, de montrer un peu d'imagination et de faire preuve d'autorité, le gouvernement présente ce bill. Je ne l'aime pas car, je le répète, c'est la restriction des pommes de terre.

Nous demandons donc au gouvernement d'examiner sérieusement le bill et de tenir compte des propositions et suggestions importantes qui lui ont été faites au cours de ce débat, spécialement par les députés de ce côté-ci de la Chambre. A plusieurs reprises, nous avons souligné à la Chambre les changements qu'on pourrait apporter à notre régime de santé pour aider le gouvernement à réaliser des économies. Ils peuvent tous être effectués sans réduction du niveau actuel des soins médicaux. Certains pourraient même l'améliorer.

● (1700)

Il faudrait étudier le bill davantage à cause des importantes et excellentes recommandations faites à la Chambre à diverses reprises, notamment au sujet du bill C-68 par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles (M. Douglas), pionnier dans le domaine de l'assurance médicale. Il mettait sur pied des programmes de soins médicaux, au moment où les programmes présentés par le ministre ne concernaient que des bagatelles. On a, pour remplacer ce projet de loi, for-